

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 9 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane**

NOR : AFSZ1630933A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 17 mars 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane :

3° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

b) Au titre du 1<sup>er</sup> (4°, b) de l'article D. 1432-15 : Mme Renée Flore ANNEVILLE, titulaire, en remplacement de Mme Roselyne ROY-JAFFARD.

#### Article 2

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 mars 2015 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique : Mme Francine SASSON, titulaire ; M. Éric PAUL, suppléant. »

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales,*

P. RICORDEAU